

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq le 16 juin  
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 07 juin 2025

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, GALLY, MARTIN, DESMOULINS, PRINSAUD, JEANTEAU, VEYRIRAS, PERRIN, Mmes KEBAILI, PUIGRENIER, LACHATRE, LABRUNIE

**ABSENT EXCUSE** : Mme PEYRELADE

M. DUSSAC a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès verbal de la séance du 22 mai 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15

Considérant que le projet de procès verbal de la séance du 22 mai 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve le procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2025 tel qu'annexé.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

En Mairie le 17 juin 2025

Le Maire,

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

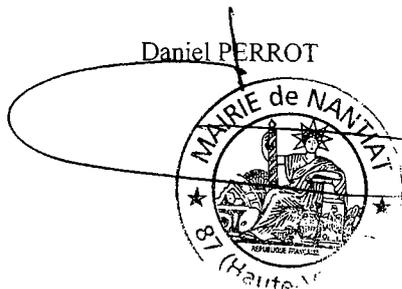
Invoqué en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

Numéro : 087-218710309-20250616-DELIB1606251-DE

NH



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 14  
Pour : 14

L'an deux mille vingt cinq le 16 juin  
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 07 juin 2025

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, GALLY, MARTIN, DESMOULINS, PRINSAUD, JEANTEAU, VEYRIRAS, PERRIN, Mmes KEBAILI, PUIGRENIER, LACHATRE, LABRUNIE

**ABSENT EXCUSE** : Mme PEYRELADE

**OBJET**

Virement de crédits  
Exercice 2025  
Budget Principal

M. DUSSAC a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	chapitre et article	sommes	chapitre et article	sommes
Résultat fonctionnement reporté			002	0 35
Redevances et droits des services périscolaires	7067	0 35		
Solde exécution de la section d'investissement reporté			001	0 96
Taxe aménagement	10226	0 96		
TOTAUX .....		1 31		1 31

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme

En Mairie le 17 juin 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT



*NLL*

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 14  
Pour : 14

OBJET

Virement de crédits -1  
Exercice 2025  
Budget Principal

L'an deux mille vingt cinq le 16 juin  
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 07 juin 2025

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, GALLY, MARTIN, DESMOULINS,  
PRINSAUD, JEANTEAU, VEYRIRAS, PERRIN, Mmes KEBAILI, PUIGRENIER,  
LACHATRE, LABRUNIE

ABSENT EXCUSE : Mme PEYRELADE

M. DUSSAC a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains  
chapitres du budget principal de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est  
nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	chapitre et article	sommes	chapitre et article	sommes
Emprunt			1641	300 00
Immobilisations en cours	231	300 00		
TOTAUX .....		300 00		300 00

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le  
Publié ou Notifié  
Le

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme

En Mairie le 17 juin 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE

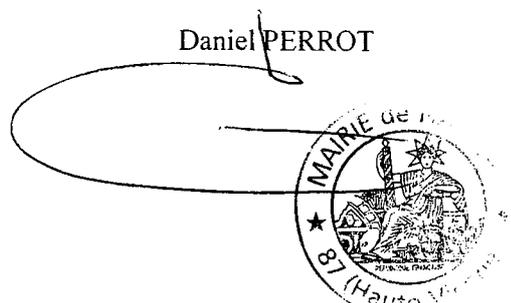
Daniel PERROT

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

D : 087-218710309-20250616-DELIB160620253-DE



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 14  
Pour : 14

**OBJET**

Virement de crédits -2  
Exercice 2025  
Budget Principal

L'an deux mille vingt cinq le 16 juin  
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 07 juin 2025

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, GALLY, MARTIN, DESMOULINS,  
PRINSAUD, JEANTEAU, VEYRIRAS, PERRIN, Mmes KEBAILI, PUIGRENIER,  
LACHATRE, LABRUNIE

**ABSENT EXCUSE** : Mme PEYRELADE

M. DUSSAC a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains  
chapitres du budget principal de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est  
nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS		
	chapitre et article	sommes	chapitre et article	sommes	
Personnel			6411	40 000	00
Virement à la section d'investissement			023	282 811	00
Virement de la section d'exploitation			021	282 811	00

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme

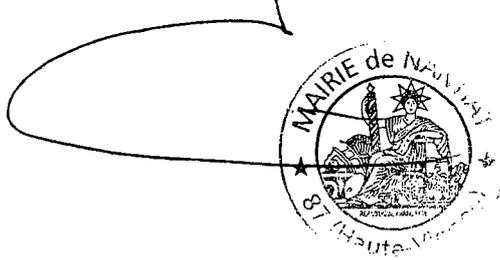
En Mairie le 17 juin 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 14  
Pour : 14

OBJET

Servitude de passage sur une  
parcelle du domaine privé de  
la commune

L'an deux mille vingt cinq le 16 juin

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 07 juin 2025

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, GALLY, MARTIN, DESMOULINS, PRINSAUD, JEANTEAU, VEYRIRAS, PERRIN, Mmes KEBAILI, PUIGRENIER, LACHATRE, LABRUNIE

**ABSENT EXCUSE** : Mme PEYRELADE

M. DUSSAC a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial de Maître Caroline de BLETTERIE sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur le domaine privé communal (parcelle AN 165).

Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement la parcelle AN 68.

Le conseil municipal après en avoir délibérer :

- autorise la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune AN 165 au profit de la parcelle AN 68.
- Il est précisé que les travaux d'aménagement pour l'exercice de ces droits de passage seront réalisés par le bénéficiaire et à ses frais.
- Le bénéficiaire de la servitude supportera le coût des travaux liés à l'entretien, la réfection et les travaux de l'assiette de la servitude.
- Cette servitude est consentie à titre gratuit.
- Elle sera établie par acte notarié dont les frais seront supportés par le bénéficiaire de la servitude, ainsi que les frais de géomètre.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE



En Mairie le 17 juin 2025

Le Maire,

Daniel PERROT

